REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana-Tanindrazana -Fandrosoana

_____

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

_____

DECRET N° 2014-235

Portant nomination des membres du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2014-200 du 11 avril 2014 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

D E C R E T E :

Article premier. Sont nommés membres du Gouvernement, en qualité de :

- Ministre d'Etat chargé des Infrastructures, de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire :

Monsieur RAKOTOVAO Rivo

- Ministre auprès de la Présidence chargé des Ressources Stratégiques :

Monsieur LALAHARISAINA Joéli Valérien

- Ministre de la Défense Nationale :

Général de Division RAKOTOZAFY Dominique Jean Olivier

- Ministre des Affaires Etrangères :

Madame RAZAFITRIMO Arisoa Lala

- Garde des Sceaux, Ministre de la Justice :

Madame RAMANANTENASOA Noëline

- Ministre des Finances et du Budget :

Monsieur RAZAFINDRAVONONA Jean

- Ministre de l'Economie et de la Planification :

Général de Division RAVELOHARISON Herilanto

- Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation :

Monsieur MAHAFALY Solonandrasana Olivier

- Ministre de l'Industrie, du Développement du Secteur Privé et des Petites et Moyennes Entreprises :

Monsieur Jules Etienne Rolland

- Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural :

Monsieur RAVATOMANGA Rolland

- Ministre de la Santé Publique :

Monsieur Le Premier Ministre, KOLO CHRISTOPHE Laurent Roger

- Ministre de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

Madame RASOAZANANERA Marie Monique

- Ministre de l’Education Nationale :

Monsieur RABARY Andrianiaina Paul

- Ministre de l’Emploi, de l’Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle :

Monsieur HORACE Gatien

- Ministre des Travaux Publics :

Monsieur RATSIRAKA Iarovana Roland

- Ministre de la Sécurité Publique :

Contrôleur Général de Police RANDIMBISOA Blaise Richard

- Ministre de l’Environnement, de l’Ecologie et des Forêts :

Monsieur RAMPARANY Anthelme

- Ministre du Commerce et de la Consommation :

Monsieur RAFIDIMANANA Narson

- Ministre de l'Energie :

Monsieur FIENENA Richard

- Ministre de l'Eau :

Madame NDAHIMANANJARA Bénédicte Johanita

- Ministre des Ressources Halieutiques et de la Pêche :

Monsieur AHMAD

- Ministre de l'Elevage et de la Protection Animale :

Monsieur RANDRIAMAMPIONONA Joseph Martin

- Ministre des Transportset de la Météorologie :

Monsieur ANDRIANTIANA Jacques Ulrich

- Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales :

Monsieur MAHARANTE Jean de Dieu

- Ministre de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme :

Madame JOHASY Raharisoa Eléonore

- Ministre du Tourisme :

Monsieur RAMANANTSOA Ramarcel Benjamina

- Ministre des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies :

Monsieur RAKOTOMAMONJY André Neypatraiky

- Ministre de la Communication, de l'Information et des Relations avec les Institutions :

Monsieur REBOZA Mahaforona Cyrille

- Ministre de la Jeunesse et des Loisirs :

Monsieur ANDRIAMOSARISOA Jean Anicet

- Ministre de l'Artisanat, de la Culture et des Patrimoines :

Madame RANDRIANARISOA Vaonalaroy

- Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de la Défense Nationale chargé de la Gendarmerie :

Général de Division PAZA Didier Gérard

Article 2. Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret, notamment celles du décret n° 2011-687 du 21novembre 2011 portant nomination des membres du Gouvernementde Transition d'Union Nationale et de ses textes subséquents.

Article 3. En raison de l'urgence et conformément aux dispositions des articles 4 et 6 alinéa 2 de l'Ordonnance n° 62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, le présent décret entre immédiatement en vigueur dès sa publication par voie radiodiffusée ou télévisée, indépendamment de son insertion au *Journal officiel* de la République.

Fait à Antananarivo, le 18 avril 2014

Par le Président de la République,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Roger KOLO